ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

États financiers

31 décembre 2022

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

Amstutz, Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Par: Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice

Le 15 mars 2023 Montréal, Québec Lic. No: A142099

ambie In.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS exercice terminé le 31 décembre 2022

	2 0 2 2	2021
PRODUITS		
Subventions (note 4)	76 537 \$	78 915 \$
Contributions des partenaires (note 5)	414 289	297 552
Dons	33 399	30 066
Autres		297
	524 225	406 830
CHARGES		
Salaires et charges sociales	435 701	290 242
Activités et fournitures	49 868	56 842
Honoraires professionnels	40 441	31 470
Formation	8 555	1 269
Fournitures de bureau	6 029	9 322
Télécommunications	3 799	2 389
Taxes de vente non récupérables	1 635	3 346
Coûts administratifs	1 634	1 850
Assurance	1 420	2 095
Taxes et permis	1 373	1 406
Publicité et promotion	571	2 452
Frais bancaires	263	155
Evénements spéciaux	200	500
Remboursement d'une subvention - Ville de Montréal		
Politique de l'enfant		12 000
Contractuels		1 784
	551 489	417 122
(INSUFFISANCE) DES PRODUITS	100 001	/
SUR LES CHARGES	(27 264)	(10 292)
ACTIFS NETS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	76 851	87 143
ACTATO METO, NO DEBUT DE LI BRENCICE		
ACTIFS NETS, À LA FIN DE L'EXERCICE	49 587 \$	76 851 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA BILAN au 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME Encaisse Comptes à recevoir Taxes de vente à recevoir	176 449 \$ 12 006 871 189 326 \$	124 730 \$ 25 468 914 151 112 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME Créditeurs et frais courus Subventions reportées (note 3)	18 900 \$ 120 839 139 739	11 761 \$ 62 500 74 261
ACTIFS NETS		
NON AFFECTÉS	49 587	76 851
	49 587	76 851
	189 326 \$	151 112 \$

AU NOM DU CONSEIL

The Matoga, administrateur Lightley, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA FLUX DE TRÉSORERIE exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) des produits sur les charges	(27 264)\$	(10 292)\$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	13 462	(24 298)
Taxes de vente à recevoir	43	975
Subvention à recevoir Créditeurs et frais courus	7 7 2 0	6 303 11 148
Subventions reportées	7 139 58 339	(9 185)
POULTIONS LEDOT CAGE	30 333	(5 2.05)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE	51 719	(25 349)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	124 730	150 079
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	176 449 \$	124 730 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 décembre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 30 janvier 1998 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif.

L'organisme offre des programmes éducatifs, culturels, récréatifs, sociaux et communautaires aux enfants, adolescents et adultes de la communauté. L'organisme a pour objectif de s'assurer que les besoins de la communauté sont comblés par l'accès à une programmation de qualité, offert en partenariat avec les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et les programmes et services des divers paliers de gouvernement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les produits des activités d'autofinancement sont constatés quand les services sont rendus ou quand les événements ont eu lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des taxes de vente à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

3. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice. Ces montants sont généralement utilisés au cours du prochain exercice et comptabilisés comme revenus à ce moment. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes:

		2021	Encais- sements	Constatées à titre de revenus	2022
	Centraide Bourses	50 000 \$ 12 500	260 000 \$	189 161 \$ 12 500	120 839 \$
		62 500 \$	260 000 \$	201 661 \$	120 839 \$
4.	SUBVENTIONS			2022	2021
	Les Fondations commun Second Harvest Emerge Gouvernement du Canad Emplois d'été Canad Soutien à l'action bé	ncy Food Securi a a	ada ty Fund	33 488 \$ 22 227 20 822	20 000 41 415 17 500
				76 537 \$	78 915 \$

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 décembre 2022

5.	CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	2022	_2	0 2 1
	Centraide	189 161	Ś	19 476 \$
	Réseau réussite Montréal	81 807		60 181
	Ville de Montréal			
	Programme de soutien à la réalisation			
	d'activités de loisirs	64 862		64 862
	Prévention violence jeunesse	20 816		20 817
	Programme Montréal interculturelle			
	(PMI) 2019			16 000
	Politique de l'enfant	_		3 309
	Ville M-TESS	31 600		39 500
	La fondation communautaire juive de Montréal	15 000		
	Table Jeunesse			
	Comité aide aux devoirs	11 043		22 157
	Ça bouge dans mon parc			3 970
	Fondation du Grand Montréal			34 500
	Ryerson University			12 780
		414 289	Ś	297 552 \$
			-	

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2022.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et frais courus.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir et aux taxes de vente à recevoir.